

Déclaration dans le cadre des élections européennes 2019

Façonner l'Europe à travers les PME artisanales

L'Europe constitue pour l'Artisanat de la Grande Région non seulement une réalité, mais une réelle perspective d'avenir. Les solutions aux défis de la société européenne demandent des réponses globales au niveau de l'UE. Ces solutions ne pourront être trouvées sans les PME.

L'avenir de l'Europe passe par les PME et l'Artisanat !

La Grande Région est profondément ancrée dans cette Europe. Ses régions vivent par l'Europe, de l'Europe et pour l'Europe. Elles ont largement tiré profit des libertés offertes par l'UE.

En ce sens, et surtout face à la montée des tendances populistes, il est indispensable de promouvoir l'Europe, surtout face aux jeunes !

C'est pour cette raison que l'Artisanat dit « OUI » à l'Europe !

L'opposition flagrante entre pro-européens et eurosceptiques met en évidence que les responsables politiques européens doivent rapidement s'accorder sur les nouvelles priorités stratégiques de l'Union.

Il s'agit dorénavant de dépasser les bonnes intentions et de définir des projets concrets.

Les PME artisanales sont prêtes à s'engager pour l'Europe et à soutenir une vision commune. A leurs yeux, l'Europe est loin d'être la source de toutes les difficultés des entreprises. Bien au contraire.

Pourtant, l'UE doit à l'avenir encore mieux répondre aux attentes des PME et ceci au moyen d'une politique dédiée aux entreprises, avec des outils adaptés et un accompagnement accru pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Il est dès lors indispensable que l'Union européenne élabore et communique sur une feuille de route politique claire pour les cinq prochaines années.

L'achèvement du marché intérieur européen constitue une priorité

L'Artisanat vit l'Europe au quotidien sur le marché intérieur que constitue la Grande Région. Il importe dès lors plus que jamais de veiller, sur la base des règles communes, à ce que toutes les entreprises en concurrence soient traitées sur un pied d'égalité. Ceci dans le but de combattre le dumping social et de garantir un « level playing field », notamment entre l'économie réelle et l'économie virtuelle.

L'Artisanat de la Grande Région fait appel à l'adresse des instances européennes et nationales qu'il importe à l'avenir de trouver le juste équilibre entre directives et règlements européens en fonction des domaines techniques, afin de ne pas désavantager les PME.

L'achèvement du grand chantier que représente le marché intérieur européen est une priorité pour l'Artisanat. Le secteur souhaite bénéficier par conséquent d'une Europe et d'une Grande Région, plus intégrée, plus ouverte et plus équitable.

Plus de démocratie et de transparence, mais également une subsidiarité et une marge d'action - là où cela s'avère utile et nécessaire.

Il faudra justement renforcer l'action de l'Union dans les dossiers nécessitant des solutions dépassant les frontières des Etats membres ou régions.

Par contre, toutes les mesures qui peuvent être réalisées de manière plus efficiente par les Etats membres, les régions ou les communes devront être solutionnées au niveau national.

« Think Small First » et « Small Business Act - version 2.0 »

A l'avenir, la responsabilité des futurs députés européens sera engagée lorsqu'il s'agira de mettre en place un environnement législatif et réglementaire favorable au développement des PME européennes. La création de réelles valeurs-ajoutées pour nos entreprises devrait être à la base de leurs futures politiques.

Aux yeux du CICM, un dialogue transparent et approfondi avec les organisations professionnelles européennes et nationales constitue dès lors un préalable.

Il sera essentiel que les institutions européennes défendent le principe « Think small first » tout au long du processus législatif. Il s'agit dans ce contexte de veiller à la réduction du coût de conformité des législations européennes pour faciliter la vie aux PME. Dès lors, la conception des règles au niveau de l'UE doit s'orienter par rapport au vécu interrégional, vécu avec lequel l'Artisanat grand-régional est confronté quotidiennement.

L'Europe doit être façonnée à travers les PME et l'Artisanat tout comme les PME doivent être préparées pour l'Europe.

Malheureusement, les initiatives européennes mises en œuvre que ce soit au niveau « promotion », « investissement » ou « innovation » se font de facto à l'exclusion des PME traditionnelles, vu que les entreprises actives au niveau local n'ont pas le réflexe européen. Souvent les programmes ne sont pas orientés vers les PME et partant intéressent moins les patrons artisanaux.

Malgré la reconnaissance du rôle central des PME pour le bien-être en Europe, le CICM est d'avis que la politique de l'Union manque d'actions concrètes pour les petites entreprises.

La confirmation du « Small Business Act » en 2014 était une étape importante. La future politique PME doit cependant davantage se concrétiser dans les textes légaux européens plutôt que dans des communications politiques sans force juridique.

Ainsi, à l'avenir, les instances européennes seraient bien avisées de considérer davantage le point de vue des petites entreprises notamment dans le domaine de la protection des consommateurs ou de la protection sociale.

Le CICM plaide en faveur d'une feuille de route stratégique sous la forme d'un « Small Business Act - version 2.0 », tenant compte des nouvelles évolutions socio-économiques, de l'économie circulaire, de la transition énergétique et de la digitalisation etc.

Une majorité d'actes légaux ou réglementaires ont pour objet la transposition de directives européennes ou sont inspirés par l'Europe. A l'avenir, au niveau de nos régions, il sera primordial de réfléchir sur une meilleure gouvernance dans la façon de traiter les dossiers européens. En amont, lors de la négociation des textes, et, en aval, lors de la transposition de directives.

Une coopération plus « structurée » entre l'ensemble des acteurs concernés en Grande Région pourrait également avoir une répercussion positive sur la qualité des textes à discuter au niveau européen.

* *

*

10 propositions de l'Artisanat pour une Europe des PME

Les PME sont le pilier de l'économie européenne. Ce sont elles qui créent les emplois, innovent, contribuent à la formation et à l'apprentissage, tissent les liens sociaux au niveau local et régional, au Luxembourg, en Grande Région et partout en Europe.

La nouvelle donne de la mondialisation engendre des défis nombreux et complexes : transition numérique, flux migratoires, développement durable, etc. L'UE n'est pas la source de toutes les difficultés des entreprises. Bien au contraire. Pourtant, elle doit à l'avenir encore mieux répondre aux attentes des PME au moyen d'une politique dédiée aux entreprises, avec des outils adaptés et un accompagnement accru pour faire face à ces nouveaux enjeux.

C'est avec cet objectif que le CICM vient de formuler ses 10 propositions.

1 / Think Small First

- Prendre en compte prioritairement les besoins des PME dans l'élaboration des règles européennes
- Recours systématique au « test PME » et importance d'éviter toute nouvelle initiative législative dont l'adoption n'apporterait pas une plus-value au regard de ce test
- Plus grand effort de simplification à travers le programme REFIT (programme pour une régulation affûtée et performante)
- Recours accru, si possible, aux directives d'harmonisation maximale ou aux règlements pour limiter les écarts de transposition
- Eviter les surtranspositions (« goldplating ») pour que des normes réglementaires nationales plus drastiques ne créent des situations de concurrence déloyale au détriment des micro-entreprises et des PME.

2 / Renforcement du « Small Business Act (SBA) » européen

- Adosser au SBA un plan d'action sur 5 ans pour créer un environnement juridique, économique et social réellement favorable au développement des PME
- Revisiter la Gouvernance du SBA en plaçant les organisations représentatives des PME au premier plan du dispositif
- Inclure les recommandations du SBA dans le processus du Semestre Européen.

3 / Maintien de la définition « PME » européenne

- Conserver à l'identique les critères de la définition européenne des PME, tout en adaptant éventuellement les critères financiers à l'inflation européenne (bilan et chiffre d'affaires).

4 / Achèvement du Marché intérieur

- Créer un équilibre entre les intérêts de PME et ceux d'autres acteurs (consommateurs, assoc. environn.)
- Prendre une initiative législative pour lutter contre les pratiques et clauses commerciales déloyales dans les relations BtoB
- Prendre une mesure afin de réduire les délais de paiement
- Achever le marché intérieur tout en éliminant les obstacles aux libertés de circulation
- Poursuivre les efforts pour que le régime du détachement ne fasse pas l'objet de formalismes et charges non conformes à son objectif

5 / Internationalisation des PME

- Fournir un support en vue de la création de capacités d'accompagnement au profit des PME voulant s'internationaliser
- Introduire dans chaque accord de libre-échange des dispositions spécifiques aux PME pour faciliter leurs exportations et investissements dans les pays hors UE.

6 / Amélioration de l'accès des PME aux compétences

- Proposer aux employeurs des mesures financées par l'UE les mettant à niveau par rapport aux enjeux du développement durable et de la transition numérique
- Promouvoir la « qualification professionnelle » à savoir l'apprentissage en alternance donc le modèle de formation duale entreprise-école tout comme le « Brevet de Maîtrise » (« Meisterbrief »), comme étant la base d'un entrepreneuriat durable, d'emplois sûrs, d'une formation de qualité et, surtout, également comme garant de l'accès à la profession
- Réviser la directive « Carte bleue européenne » pour faciliter l'accès d'une main-d'œuvre qualifiée au marché de l'emploi européen
- Développer la mobilité transfrontalière au profit des PME (par le nouveau programme Erasmus)
- Définir des programme de support en vue de guider, former et conseiller les chefs d'entreprises

7 / Développement d'une politique européenne du numérique ambitieuse

- Instaurer les conditions d'une concurrence loyale et équitable entre les acteurs présents sur les plateformes numériques et les entreprises traditionnelles (p.ex. fiscalité, droit de la consommation et règles sociales)
- Renforcer la responsabilité des éditeurs de plateformes au-delà de leur simple rôle de mise en relation
- Normaliser la méthode de recueil et de publication des avis des consommateurs pour favoriser la transparence et la fiabilité de ces avis
- Favoriser l'accès égal des PME aux données, des investissement dans la cybersécurité et une implication des PME dans les projets sur l'Intelligence Artificielle
- Accompagner et soutenir le dé-

veloppement des plateformes destinées aux PME pour renforcer leur visibilité numérique et leurs ventes en ligne.

8 / Accompagnement des PME vers un modèle de développement durable

- Eliminer toutes les barrières empêchant les PME d'avoir accès à l'économie circulaire
- Introduire des instruments favorisant l'éco-innovation dans les PME
- Faire reconnaître, au travers d'une labellisation volontaire et expérimentale soutenue par l'UE, les démarches RSE des PME
- Constituer un marché commun de l'énergie en développant la production décentralisée d'énergie par les PME

9 / Facilitation des investissements des PME

- Soutenir des formes alternatives de financement comme les plateformes de prêts ou le crowd-investment
- Créer de nouveaux instruments financiers (p.ex. garanties) dans le Cadre Financier Pluriannuel de l'UE
- Soutenir les investissements immatériels des PME en matière de transformation numérique par le Fonds Européen d'Investissement (FEI)
- Afficher le soutien européen au prêt ou à la garantie nationale en apposant la mention « avec le soutien de l'UE »

10 / Réalisation d'un équilibre renouvelé entre flexibilité et sécurité sur le marché de l'emploi

- Impliquer entièrement les partenaires sociaux dans toutes les réformes sociales
- Garantir une transition loyale entre les différents statuts, salarié et indépendant
- Garantir l'accès des indépendants à la protection sociale
- Adapter la législation du travail afin de contribuer à un renouveau en termes de flexibilité et sécurité

Conseil Interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région

Luxembourg, le 16 mai 2019